



# FORMATION

## VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE & LAÏCITÉ

FÉDÉRATION **DEUX-SÈVRES**

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

### Public

- agents publics, salariés et bénévoles associatifs en contact direct des publics,
- professionnels qui interviennent dans l'espace public et/ou ont une relation de service à la population.

### Durée - au choix

- Sensibilisation sur une journée
- Version approfondie avec un module de spécialisation

### Intervenant :

Formateurs-trices habilités par l'ANCT

### Coût

Gratuit pour les participants - prise en charge par une subvention de l'ANCT  
Repas inclus et offert aux participants

### Horaire : 9h-16h30

### Renseignements et inscription

Ludivine Lechat  
[ludivine.lechat@laligue79.org](mailto:ludivine.lechat@laligue79.org)

Tél. : 05 49 77 38 76  
[www.laligue79.org](http://www.laligue79.org)



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES



Valeurs de la République  
et **Laïcité**

### Quel programme ?

#### Un ou deux jours de formation basés sur des jeux de rôles et des échanges

#### Tronc commun

##### Des connaissances, des repères

- ▶ Des repères historiques et des références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité
- ▶ Des clés pour connaître l'essentiel de la politique publique de prévention des phénomènes de radicalisation

##### Des postures et des pratiques

- ▶ Des clés pour répondre aux situations rencontrées sur le terrain.
  - Analyser des situations
  - Adopter un positionnement adapté à sa situation professionnelle et au statut de son employeur.
  - Construire un argumentaire
  - Adopter une posture de dialogue et de pédagogie
- ▶ Des échanges sur ses pratiques avec d'autres professionnels.

##### Des ressources

#### Un module de spécialisation

- ▶ Laïcité et relation socio-éducative
- ▶ *Laïcité et usage des espaces publics*
- ▶ *Laïcité, accueil et relation avec les publics*

L'accès à la formation  
est gratuit.  
Les frais pédagogiques  
sont pris en charges  
par l'Etat.